COMPTE-RENDU

DU 21 FEVRIER 2018

Séance Ordinaire

L'an deux mil dix-huit, le vingt et un Février à 20 H 30

Le Conseil Municipal de BUSSY- ALBIEUX convoqué le vingt-trois janvier s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

<u>Présents</u>: MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, MASSARD, DALBEGUE, ESSERTEL, PONCET, VERMOREL, VINCENT

Absent avec excuse: M. GAUMOND

Mme MASSARD a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur le Maire donne connaissance à son Conseil Municipal des résultats de l'ouverture des plis du marché concernant la réalisation de travaux d'aménagement du bourg selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation prévisionnelle concernant la tranche ferme qui est de 336 918,00 € H.T ainsi que les prix pour chaque tranche conditionnelle soit :

TRANCHE CONDITIONNELLE 1:

45 315, 00 € HT

Traitement des accotements jusqu'au cimetière

TRANCHE CONDITIONNELLE 2:

30 375, 00 € HT

Sens Bussy Arthun,

après cimetière: Traitement accotement droit

TRANCHE CONDITIONNELLE 3:

28 490, 00 € HT

Sens Bussy Arthun,

après cimetière: Traitement accotement gauche

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que trois plis ont été remis.

A la suite de l'ouverture des plis et après analyse des offres, la proposition la mieux disante en fonction des critères d'attribution est celle d' EUROVIA pour :

- un montant de 279 723, 80 € HT correspondant à la tranche ferme
- un montant de 29 741,00 € HT correspondant la tranche conditionnelle 1
- un montant de 19 352,00 € HT correspondant la tranche conditionnelle 2
- un montant de 18 970,00 € HT correspondant la tranche conditionnelle 3

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de réaliser les travaux d'aménagement du bourg relatif à la tranche ferme et ceux concernant la tranche conditionnelle 1.

En ce qui concerne les travaux correspondant aux tranches conditionnelles 2 et 3, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal ont décidé de ne pas réaliser les travaux actuellement mais se réserve le droit d'y effectuer par la suite en cas de changement.

- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les marchés et les pièces y afférentes.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE SOLIDARITE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il souhaiterait demander auprès du département une subvention au titre de l'enveloppe solidarité pour la création d'un ossuaire et d'un dépositoire au sein du cimetière de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de solliciter une subvention au titre de l'Enveloppe solidarité auprès du Département.

RENOVATION D'UN LOGEMENT

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il serait utile de réaliser quelques travaux concernant le logement T3.

Monsieur le Maire propose donc de changer le revêtement du sol de la pièce à vivre et de remplacer la baignoire suite à des fuites d'eau.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le projet de ces travaux et de l'inscrire au budget. .

CONTRAT AIDE AGENT D'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le contrat de travail de l'agent d'école embauché dans le cadre d'un contrat aidé se termine fin mars 2018 et ne sera pas renouvelé vu les circonstances.

Monsieur le Maire informe qu'il continue en parallèle à embaucher une employée par l'intermédiaire de MOD pour assurer l'aide à la cantine et la garderie.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal d'inscrire les dépenses Investissement suivantes au Budget Général :

- Requalification du Bourg
- Rénovation Ecole
- Cimetière
- Achat photocopieur + ordinateur
- Adressage des Rues
- Passerelle Piétonne
- Enfouissement des réseaux secs
- WC Publics
- Mur soutènement mur place mairie
- Saleuse
- Réparations logement
- Enrobés
- Réparation de la croix vers la Salle des Fêtes
- Montant d'AC de fonctionnement reversé à Loire Forez Agglomération
- Montant d'AC d'investissement reversé à Loire Forez Agglomération

Le Conseil Municipal valide ces prévisions.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une rencontre nocturne a eu lieu avec Monsieur SEUX de Loire Forez Agglomération concernant l'éclairage public.

D'après Monsieur SEUX, si nous décidions d'effectuer une coupure d'électricité sur 89 points lumineux, nous pourrions réaliser une économie sur le budget fonctionnement.

En effet, si nous optons pour une coupure d'électricité :

- pendant 6 heures, ceci permettrait de réaliser une économie de 1 450, 00 €
- pendant 8 heures, ceci permettrait de réaliser une économie de 1 935, 00 €

Le Conseil Municipal a accepté de programmer des coupures d'électricité sur quinze jours afin de déterminer si les essais sont concluants et si par la suite si nous optons pour cette solution.

<u>ARBRES</u>

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de planter des arbres vers la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

PANNEAU D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le Club Amitiés et Loisirs de notre commune souhaiterait installer un panneau d'affichage dans la petite salle.

Après délibération, le Conseil Municipal a refusé cette demande étant donné que la Salle des Fêtes a été rénovée. De plus, un panneau d'affichage a été mis à disposition dans le hall d'entrée afin que chacune des associations puisse afficher toute manifestation ou autre document d'information.

PASSAGE PIETON CAT

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que l'ESAT LE COLOMBIER souhaiterait que l'accès de la route rejoignant le bâtiment au parking situé en face soit sécurisé afin de faciliter la traversée des employés.

De ce fait, Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'une étude va être réalisée par un contrôleur de la voirie de Loire Forez Agglomération.

La mise en place gratuitement d'un radar permettra de constater le nombre et le type de véhicules empruntant la route ainsi que la vitesse.